

SEANCE DU 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le seize du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Maire.

Présents : MM. Roland CANAYER. Olivier ARNAL. Nathalie BRESSON. Christian CHATARD. Cyril DOUCET. Laurence BÉRANGER. Gilles GUARDIA. Benoît LEPAGE. Jean-Pierre NEGRE. Annie VILE. Corinne VILLEGAS. Daniel ZEBERKO.

Absents excusés : Géraldine MARTIN. Nathalie PROUZET. Jacques GINIEYS.

Procurations : Jacques GINIEYS a donné procuration à Roland CANAYER.
Géraldine MARTIN a donné procuration à Daniel ZEBERKO.

Mme Annie VILE est élue secrétaire de séance.

...0000000...

La séance est ouverte à dix-huit heures trente par Monsieur Roland CANAYER qui, donne la parole à Jean-Pierre NEGRE, désigné secrétaire de séance, pour la lecture du Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

1°) Décision modificative N°2 - Budget eau

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 600,00
67 / 673	Titre annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00
	Total	6 600,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 6378	Autre impôts, taxes et versements assimilés	5 600,00
011 / 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00
	Total	6 600,00

2°) Décision modificative N°3 – Budget Principal

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
67 / 673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000,00
	Total	1 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 6156	Maintenance	1 000,00
	Total	1 000,00

3°) BUDGET PRIMITIF 2021 – Vote des Tarifs - Eau & Assainissement- Abroge et Remplace

M. le Maire précise que suite à l'augmentation des tarifs de l'assainissement, il convient de reprendre une délibération, comme indiqués ci-dessous :

Rubrique	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Abonnement eau potable	105.00 €	110.00 €
Consommation eau	0.90 €/m3	0.98 €/m3
Agence Eau – Pollution	0.27 €/m3	0.28 €/m3
Prélèvement eau de source	0,11 €/m3	0.15/m3
Abonnement assainissement	45,22 €	65,44 €
Consommation assain.	0.89/m3	1.06/m3
Surtaxe S.I.V.O.M.	0.40 €/m3	0.52 €/m3
Redev. Modern. Réseau	0,15 €/m3	0,15 €/m3

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :
D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

4°) Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PayFip).

Monsieur le Maire informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, la dématérialisation de la cantine devient obligatoire, par conséquent il convient de rajouter comme mode de paiement le prélèvement unique et le règlement par carte bleue en adhérant à PAYFIP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;
Accepte la modification du mode de paiement de la régie cantine et autorise le maire à rédiger les actes nécessaires.

Accepte l'adhésion au service de paiement en lignes des recettes publiques locales (PayFip).
Autorise Monsieur le Maire à signer le formulaire et la convention d'adhésion.

5°) Souscription au contrat d'assurance pour le personnel des collectivités

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'assurance conclu auprès de Gras Savoye arrive à son terme.

Monsieur le Maire présente les diverses propositions reçues en mairie.

Considérant le coût global qui est inférieur au marché précédent et que l'assurance Groupama est moins chère, Monsieur le Maire propose de retenir Groupama pour les prestations suivantes :

- Garantie statutaire : assurance du personnel des collectivités, taux CNRACL avec franchise de 10 jours ; taux applicables au 01/01/2022 6,69 % (dont décès 0,28 %) ;
- Ce contrat sera établi pour une durée de 4 années du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ;

- **Décide d'approuver** la proposition de Groupama aux conditions précitées,

- **Autorise** le Maire à signer les documents s'y rapportant.

6°) Avenant n°1 Dématérialisation - Convention d'organisation du service commun « Application du droits des Sol » de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Monsieur le Maire rappelle la convention d'organisation d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme conclues entre la commune et la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Considérant que toutes les communes doivent être en capacité de recevoir au 1^{er} janvier 2022 sous forme dématérialisée les dépôts des autorisations d'urbanisme et leur instruction dématérialisée.

Considérant la nécessité de modifier les termes de ladite convention afin d'y intégrer les modifications apportées par la dématérialisation des dépôts des autorisations d'urbanisme et leur instruction dématérialisée.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 « Dématérialisation des dépôts des autorisations d'urbanisme et leur instruction dématérialisée. Autorise le Maire à signer les documents rapportant.

7°) Tableaux des effectifs 2022.

1 Adjoint Technique Territorial – Contractuel ;
1 Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe titulaire ;
4 Adjoints Technique Territorial principal de 1^{ère} classe titulaire ;
1 Adjoint Administratif Territorial principal de 1^{ère} classe titulaire.

8°) Achat purificateur d'Air pour l'école primaire – Label NET'Air

Mr le Maire rappelle qu'il est préconisé depuis l'année 2018 par le service prévention de vérifier la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant du public jeune.

Au vu contexte sanitaire actuel, il conviendrait d'équiper notre école primaire.

Plusieurs devis ont été étudiés notamment dans le cadre d'un achat groupé avec le service prévention de la CCPV.

Mr le Maire soumet le devis du groupe Titanair entreprise Française qui labellisé NET'Air et qui comprend 3 capteurs et 3 purificateurs d'air.

Le montant TTC s'élève à 4.048,18 € pour la 1^{ère} année, abonnement compris.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du groupe Titanair d'un montant de 4.087,80 €, autorise le Maire à signer les documents rapportant et autorise le Maire à faire les demandes de subventions.

Questions diverses :

* Mr Daniel ZEBERKO lit un courrier de Mme SEIGNEURIN sur les nuisances sonores des aboiements de chien. Il en a parlé avec le président de la société de chasse.

***Distribution des paniers** : Mr CHATARD informe les conseillers que les paniers pourraient être distribués à partir de lundi.

*** Repas des aînés et apéritif du maire.**

Le repas des aînés est repoussé en début d'année dès que les conditions sanitaires le permettront. L'apéritif du Maire du 09 janvier est annulé.

* Le goûter des écoles a eu lieu classe par classe.

* Mr CAMBON dissout l'Association des Anciens Combattants, il propose qu'une somme d'argent soit reversée à l'association de l'école primaire de Molières.

*** Association la gerbe**

Mr CHATARD et Mr CANAYER ont rencontré Mr VERGNON responsable de la gerbe et visité les futurs appartements sur le Mas Argaud qui seront mis à disposition à compter de mars 2022. (8 appartements).

Une commission d'attribution doit se réunir en début d'année. Mr CHATARD y participera au titre du CCAS et représentera la commune. Plusieurs élus souhaitent pouvoir visiter les locaux.

*** France service**

Mise à disposition d'une salle (1/2 journée par semaine) pour l'association éducative du Mas Cavillac qui réalisera ce service. Réflexion encours sur la salle qui sera la plus adaptée.